

**En Corse, l'activité agroalimentaire pèse deux fois plus dans le chiffre d'affaires du secteur industriel qu'en moyenne de province. Les boulangeries y sont majoritaires, elles présentent un comportement économique distinct des autres entreprises des IAA.**

**L'**activité agroalimentaire est la première activité industrielle de la Corse. En 2009, son chiffre d'affaires moyen est de 650 000 euros par entreprise. Ses entreprises réalisent ainsi 45 % du chiffre d'affaires du secteur de l'industrie. Cette proportion est deux fois plus importante qu'au niveau national en raison d'un tissu industriel insulaire moins varié.

Dans la région, l'activité agroalimentaire compte près de 500 entreprises en 2009. Ces entreprises réalisent 3 % du chiffre d'affaires de l'économie régionale, soit un poids deux fois plus faible que dans l'ensemble des autres régions françaises de province.

### **L'activité économique des boulangeries distincte de celle des autres IAA**

L'activité de boulangerie se distingue des autres en réunissant plus de la moitié des entreprises de l'agroalimentaire (56 %). De plus, même si la boulangerie ne représente que 1 % du chiffre d'affaires régional, c'est deux fois plus qu'en province.

Le reste de l'activité agroalimentaire compte moins de la moitié des entreprises (44 %). Il regroupe des activités très différentes : fabrication de boissons, transformation et conservation de la viande, fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires, fabrication de produits laitiers, de fromages, charcuterie... Au sein de l'économie, ces activités représentent 2,3 % du chiffre d'affaires régional, soit trois fois moins qu'en province.

Le comportement économique des boulangeries est fortement différent du reste des entreprises de l'activité agroalimentaire de la région. Ainsi, une distinction de ces deux catégories est nécessaire pour analyser les activités agroalimentaires.

### **Des salaires moyens plus faibles qu'en province sauf dans les boulangeries**

En Corse, l'emploi salarié de l'activité agroalimentaire se distingue de la province par une surreprésentation d'employés, au détriment des professions intermédiaires, des cadres et des chefs d'entreprise. Dans les IAA, les parts de postes à temps complet et de contrats à durée indéterminée sont supérieures au reste du secteur marchand. En revanche, elles restent inférieures à la moyenne de province. Ainsi, les salaires horaires sont en moyenne inférieurs de 10 % à ceux de province.

Néanmoins, dans les boulangeries, les salariés corses perçoivent des revenus supérieurs de 15 % à ceux du continent. La plus forte proportion de cadres et chefs d'entreprise, la faible part d'apprentis, un âge moyen supérieur de 4 ans et une part plus élevée d'hommes permettent d'expliquer cet écart.

Caractéristiques de l'emploi salarié du secteur IAA en 2009	Ensemble IAA		Boulangerie		IAA hors Boulangerie	
	Corse	Province	Corse	Province	Corse	Province
<b>Catégorie socioprofessionnelle (%)</b>						
Chef d'entreprises et Cadres	5,3	5,8	3,7	1,5	7,1	7,5
Professions intermédiaires	4,6	9,3	1,1	1,1	8,6	12,7
Employés	29,0	19,4	41,8	44,9	14,2	8,9
Ouvriers	61,1	65,5	53,4	52,4	70,1	70,9
<b>Part des hommes (%)</b>	<b>61,2</b>	<b>57,0</b>	<b>55,9</b>	<b>49,6</b>	<b>67,4</b>	<b>60,0</b>
<b>Age moyen (ans)</b>	<b>36,0</b>	<b>37,0</b>	<b>35,0</b>	<b>31,0</b>	<b>37,0</b>	<b>39,0</b>
<b>Part de temps complets (%)</b>	<b>81,5</b>	<b>84,3</b>	<b>77,0</b>	<b>74,1</b>	<b>86,7</b>	<b>88,5</b>
<b>Type de contrat (%)</b>						
CDI	68,3	74,2	67,1	61,1	69,9	80,3
CDD	26,6	16,7	25,9	16,0	27,5	17,0
Apprentissage	3,0	7,3	4,4	21,3	1,3	1,9
Autres (emplois aidés, stagiaires...)	2,1	1,7	2,6	1,7	1,3	0,8
<b>Salaires horaires brut moyen (euros)</b>	<b>12,8</b>	<b>14,3</b>	<b>11,2</b>	<b>9,7</b>	<b>14,4</b>	<b>15,8</b>

Source: Insee, DADS 2009.